

le 17 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 V. 24 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque sur la façade des locaux occupés par l'UGIF au 29, rue de la Bienfaisance (Paris 8e) pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que nous avons tous un devoir de mémoire ;

Considérant que pendant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux Français et Européen ont été déportés à cause de leurs origines, de leurs idées ou de leur religion ;

Considérant que pendant cette période, le 29 rue de la Bienfaisance abritait, dans le 8e, le siège de l'UGIF (l'Union Générale des Israélites de France) ;

Considérant que l'UGIF regroupait les activités de plusieurs associations d'aide aux réfugiés, elle se consacrait à la distribution de subsides pour de nombreux juifs étrangers ;

Considérant que la gestapo a arrêté, au siège de cette association, le 30 juillet 1943, 67 personnes dont 50 d'entre elles furent arrêtées et déportées à Auschwitz-Birkenau sans qu'aucune ne survive à l'exception de deux d'entre elles déportées à Bergen-Belsen ;

Considérant qu'au-delà de la communauté juive, ces événements de 1943 nous renvoient à notre propre histoire à notre identité collective ;

Sur proposition de Mmes Jeanne d'Hauteserre, Catherine Lécuyer et des élus du groupe UMP,

Emettent le vœu :

- que Mme la Maire de Paris entreprenne toutes les démarches nécessaires pour apposer une plaque à la mémoire des juifs raflés par la gestapo, le 30 juillet 1943, sur la façade des locaux occupés par l'UGIF au 29, rue de la Bienfaisance à Paris 8e.

